



Ventes hors UE, dois-je payer la TVA?

Par **chappo123**, le **07/11/2013 à 13:09**

Bonjour,

J'ai créé une entreprise individuelle il y a 1 an. Mon activité consiste en la vente de protections pour téléphones mobiles sur un site internet.

Le principe est le suivant: un client commande sur mon site, j'envoie cette commande à mon fournisseur unique qui se trouve à Hong-Kong qui expédie directement le produit au client final (en grande majorité aux Etats-Unis, en minorité en France et autres pays du monde).

Donc le colis ne passe jamais par la France (sauf bien sûr pour les clients français qui restent minoritaires).

Mon problème est le suivant: ma comptable me soutient que je dois payer la TVA à hauteur de 20% sur TOUTES mes ventes, alors que la majorité de mes ventes se font hors de France ET ne passent jamais par la France.... En effet je n'ai aucun produit, aucun stock en France, tout est chez mon fournisseur à Hong-Kong.

Je m'inquiète car j'entend tout autour de moi que je ne devrais pas payer de TVA, au moins pour mes clients étrangers dont le colis ne passe pas par la France. Hors j'ai déjà dû payer la TVA, des sommes qui pèsent très lourd sur ma jeune entreprise.

J'espère que quelqu'un saura m'éclairer.

Cordialement,

Charlotte -
Tinycover.com